

# Une petite entreprise artisanale, un petit commerce, n'ont pas de connaissance des fonds européens.

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 18/03/2025

Saisine liée : COMPLEXITÉ DES AIDES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET VISIBILITÉ DE L'ACTION

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ile-de-France

*"Bien évidemment, quand on s'adresse à une petite entreprise artisanale, un petit commerçant, une entreprise unipersonnelle, il n'y a pas de connaissance des fonds européens. Ça ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas en bénéficier, mais ils doivent passer par une structure d'intermédiation comme la nôtre."*

Jacques GARAU, directeur général délégué de la **Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ile-de-France**, auditionné par la Commission Affaires européennes et internationales dans le cadre de la saisine : "Complexité des aides de l'Union européenne (UE) et visibilité de l'action de l'UE".